

Au fil des filets paragrêle



Recyclage

Désormais les filets paragrêle ont trouvé une filière de recyclage. Tout producteur peut bénéficier d'un retrait à domicile gratuit sous certaines conditions.

Pour pouvoir être recyclés, les attaches de faitage et les branchages devront être retirés des filets paragrêle.



Les filets paragrêle sont les premiers voilages venus couvrir les vergers de pommiers français. Actuellement, 17 300 ha de vergers en sont équipés dont 80 % de vergers de pommes et poires. Principalement utilisés en Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Val de Loire, vallée de

la Durance et Limousin, leur usage s'étend pour remplacer des assurances récolte devenues trop chères. « Les marges des entreprises ne sont pas assez importantes pour faire face à des pertes totales de récolte. D'autant plus lorsque l'exploitation possède aussi une station de conditionnement,

car ce sont des marchés qui sont alors perdus », commente Jean-Noël Fabre, producteur de pommes et poires dans les Bouches-du-Rhône. D'une durée de vie comprise entre huit et quinze ans, les filets usagés ne trouvaient pas de voie de valorisation jusqu'au printemps dernier. Or la quantité

de filets usagés peut représenter jusqu'à dix tonnes par an et par exploitation. « Les 1 000 tonnes de filets produits par an se retrouvent donc la plupart du temps en déchetterie mélangés à d'autres matériaux, avec un coût variable pour le producteur, mais estimé en moyenne à 120 €/t, sans comp-



star fruits®

PÉPINIÈRES VEAUUVY

Arbres fruitiers sélectionnés - Variétés nouvelles

L'innovation au service de l'arboriculture



26400 CREST - Tél. : 04 75 25 12 12 - Fax : 04 75 76 75 01 - E-mail : pepinieres.veauvy@wanadoo.fr

ter les coûts de transport », souligne Pierre de Lépinau, directeur d'Adivalor. Afin de pallier ce problème, la profession (Association nationale pommes-poires et Fédération nationale des producteurs de fruits) a sollicité les fabricants de filets (Comité des plastiques en agriculture) et leurs distributeurs pour organiser une filière nationale de gestion et valorisation de ces filets usagés. Car composés de polyéthylène haute densité (PEHD), les filets paragrêle usagés sont recyclables à 100 %. L'éco-organisme Adivalor déjà en charge de la collecte et du recyclage d'autres plastiques agricoles a donc été missionné pour s'occuper des filets paragrêle.

Eco-contribution

C'est chose faite depuis avril 2015. La filière est mise en

place et les coûts de collecte sont identiques partout en France. Tout producteur avec des filets paragrêle usagés peut demander à Adivalor de venir les chercher, sous certaines conditions. Tout d'abord pour que les filets soient recyclables ils ne doivent pas être mélangés à d'autres matières. « Tout reste de feuillage et branchage doit donc être retiré des filets, comme les élastiques et fils de fer. Les attaches de faitages doivent aussi être ôtées car elles ne sont pas de la même matière », précise Laurence Durade, responsable du secteur arboricole chez Adivalor. Celles des bordures peuvent toutefois être conservées. « Le démontage des filets paragrêle coûte environ 400 €/ha. Le retrait des attaches de faitage qui peut sembler fastidieux, ne représente au final que 10 % du

En savoir plus

Comment bénéficier de la prise en charge de mes filets ?

Où que vous soyez en France métropolitaine, la procédure est la même : il suffit de télécharger puis d'envoyer la demande d'enlèvement disponible sur le site Internet d'Adivalor http://www.adivalor.fr/collectes/Filets_paragrele.html Pour toute question complémentaire sur le fonctionnement de la filière, vous pouvez également télécharger les questions-réponses sur la même page, ou contacter le délégué régional d'Adivalor dont les coordonnées sont accessibles depuis la page Contacts du site Internet.



Les filets retirés doivent être enrôlés par le producteur pour faciliter le transport.

Pour vous, LE MEILLEUR DES POMMES



TRÈS CROQUANTES, FONDANTES & JUTEUSES

Résistante tavelure

Maturité Fin septembre



Maturité Début octobre

LE VIRTUOSE DU GOÛT



Arsène et Laurence MAILLARD
La Prade de Mousseillous, Route d'Alenya 66200 ELNE FRANCE
Tél.: +33 (0)4 68 37 88 80 Fax: +33 (0)4 68 37 15 83 Port: +33 (0)6 27 12 14 03
E-mail: commercial@agroselectionsfruits.com





La filière de recyclage des filets paragrêles a été mise en place par la société Adivalor.

acheté chez certains distributeurs, une éco-contribution de 6 €/1 000 m² est reversée à la filière recyclage. C'est donc l'achat de filets neufs qui finance à 70 % le recyclage des filets usagés. La majorité des distributeurs français a joué le jeu : Emis France, Filpack, Admat, MDB Texinov SAS, SARL Cantagri et Tesrete SRKL.

Recyclage à 100 %

« A nous seuls, nous commercialisons 80 % des volumes des fabricants partenaires. Les distributeurs hors démarche sont surtout étrangers », commente Eve Cantin, PDG de la SARL Cantagri. Dans le cas où les filets ne sont pas remplacés, ou les nouveaux filets ne proviennent pas des distributeurs contributeurs, l'enlèvement est toutefois possible pour la somme de 145 €/t. Si la quantité de filets à recycler est supérieure à la quantité de filets achetée, les quantités supplémentaires peuvent être prises en charge pour 95 €/t. Une fois

collectés, les filets sont envoyés sur une plate-forme intermédiaire de mise en balle. Des partenaires industriels vont alors presser les balles de filets pour un gain de compaction de 4 à 5. Cette étape est primordiale car le transport est le premier poste de dépense dans la chaîne de collecte. Les balles de filets sont par la suite vendues à des recycleurs. La vente de cette matière permet de financer le système à hauteur de 30 %. Les usines de recyclage vont retransformer les filets en billes de plastique ou directement en objets. « La particularité de la filière française est de pouvoir garantir la destination finale des filets grâce à sa traçabilité », se félicite Pierre de Lépinau. Cette démarche volontaire des producteurs s'inscrit aussi dans les engagements environnementaux de certaines démarches de qualité, comme les vergers éco-responsables ou la certification HVE (Haute valeur environnementale). ■

MAUDE LE CORRE

La seconde vie des filets paragrêles

A l'heure actuelle, une seule usine de recyclage des filets paragrêles existe mais la filière est en construction. L'entreprise MP industries, basée à Gardanne (13), a fait le choix de produire des objets finis directement à partir de déchets en polyéthylène, comme les filets paragrêles. A la fin de la chaîne, l'usine sort donc du mobilier urbain (bancs, tables, poubelles) commercialisé sous le nom Mix Urbain. Leur particularité est d'être faits de plastique dense sans alvéoles, ce qui les rend massifs et statiques. Leur avantage est d'être quasi indestructibles et de ne pas pouvoir être peints, qualités du PEHD. La matière première qui les compose est issue de filets paragrêles, de bouchons de bouteilles, de fûts alimentaires... Ces matières sont broyées, lavées, séchées, densifiées puis mélangées pour être fondues et coulées directement en barres de plastique. Celles-ci seront ensuite assemblées en mobilier urbain. « Cela faisait plusieurs années déjà que des producteurs venaient déposer leur filets ici. Mais c'était un produit saisonnier. Avec l'émergence de la filière recyclage des paragrêles, j'ai un approvisionnement régulier et homogène en qualité qui est assuré », témoigne Christophe Testa, directeur de l'entreprise. Avec les 500 kg de filet usagé retirés par hectare, l'industriel peut produire dix à douze bancs.



La première usine de recyclage des filets produits du mobilier urbain directement à partir de filets broyés.

« Votre partenaire innovation »

www.crosviguiier.com
bureau@crosviguiier.com



Pépinières
CROS-VIGUIER

Saint Jean De Libron
34500 BEZIERS



Tél : 04 67 900 600
Fax 04 99 434 585